

LE RÉVEIL DU BÂTIMENT

Lettre d'informations de la Fédération Française des Travailleurs du bâtiment,
des Travaux Publics, du Bois, de l'Ameublement et des matériaux de construction
affiliée à la Confédération Nationale du Travail (CNT)

Éditorial

Prix libre

2^e série / 6^e année

N°17

mars 2007

Élections et action syndicale

À ceux qui se méfient des syndicats nous disons que le syndicalisme n'est pas un mouvement qui découle de principes ou de critères idéologiques extérieurs au monde du travail. Le syndicalisme est d'abord la manifestation d'expériences collectives, menées au jour le jour et chaque fois renouvelées, faite par des hommes et des femmes en opposition permanente avec leurs patrons -le capitaliste- sur leur lieu de travail. Il est le facteur essentiel du progrès social et le moteur de toute émancipation. Aujourd'hui encore seul le syndicat, l'organisation indépendante et spécifique des travailleurs avec les moyens qui sont les siens, comme la grève, est capable d'arracher aux patrons et à l'État les améliorations immédiates nécessaires, indispensables, pour répondre aux besoins légitimes de la population qui souffre. L'augmentation du pouvoir d'achat, la hausse des salaires, la réduction du temps de travail, le maintien des 35 h, l'opposition aux licenciements, la retraite... sont du domaine exclusif de la lutte des travailleurs pour mieux vivre.

Toujours plus nombreux sont ceux et celles qui, ayant perdu toute illusion dans les gouvernements pour la résolution de leurs problèmes, rejettent la politique et se détournent des urnes. Ces travailleurs doivent, dans leurs entreprises, avec leurs collègues et camarades confrontés aux mêmes difficultés matérielles, se regrouper et reprendre confiance dans la lutte syndicale.

Adhérer au syndicat est la démarche naturelle de tous ceux et de toutes celles qui vivent les mêmes situations de travail et qui veulent se battre ensemble pour ne plus subir, pour échapper aux mauvaises conditions de vie et bénéficier des richesses produites par leur propre travail. Le syndicat, seul véritable Parti des Travailleurs et des laissés pour compte, est le plus apte à lutter directement, face à face sur le terrain économique contre le patronat, premier responsable des bas salaires et de toute la misère sociale qui en découle...

À l'heure où les politiciens entrent dans les usines et découvrent ceux qui se lèvent tôt -les travailleurs- il est utile de leur rappeler vigoureusement que la seule politique qui nous convienne est celle de l'action syndicale !



Construisons notre avenir



Pénibilité du travail :
le patronat ne cède rien

Crise du logement :
face à la spéculations

Auto-réquisition (exemple à Orléans)

Augmentations... :
... des bénéfiques, pas des salaires ???

Et toutes les brèves et infos sociales...



Confédération Nationale du Travail - Fédération CNT du BTP - c/o Interco CNT 23
B.P. 181 - 23004 Gueret Cedex - Tél : 05 55 83 00 95 - Mél : interco23@cnt-f.org

Rennes - Du plomb sur le chantier

Lors d'analyses sanguines effectuées auprès d'un jeune ouvrier aide-plaquiste intérimaire sur un gros chantier de rénovation de Rennes -plus d'une trentaine d'entreprises impliquées- pour la réfection du Théâtre National de Bretagne (TNB), il a été détecté un taux anormalement élevé de plomb. D'autres prélèvements ayant donné des résultats positifs, entraînant 3 hospitalisations, ont contraint la ville de Rennes à la fermeture du chantier (23 novembre - 30 janvier). La contamination au plomb est due au décapage et au sablage des peintures du Bâtiment. Une cinquantaine d'ouvriers dont de nombreux intérimaires travaillent en permanence sur ce site. Les précautions d'hygiène et de sécurité, encore une fois, n'ont pas été prises pour assurer la protection. La ville de Rennes, maître d'œuvre, devra fermer le site afin d'effectuer un nettoyage sécurisé par aspiration des particules en suspens et prendre des mesures complémentaires de décontamination, par une entreprise spécialisée.

Précaires : les plus exposés

Ainsi des ouvriers non qualifiés, précaires, mal infor-

més ont pu effectuer des opérations de décapage sans les protections nécessaires -obligatoires- (masques, combinaisons, aspiration) pendant que d'autres bossaient dans les mêmes conditions à côté d'eux.

Par ailleurs, le chantier ayant déjà subi de nombreux retards, la saison culturelle 2007-2008 est fort compromise, la pression sur les entreprises étant forte, celles-ci auraient été contraintes de négliger la sécurité des ouvriers, en faisant appel à des intérimaires non équipés.

La Santé d'abord !

Plus que jamais nous demandons aux camarades et aux collègues d'être vigilants sur les conditions dans lesquelles ils doivent effectuer leur boulot et de ne pas hésiter, chaque fois qu'un doute subsiste, à exercer un droit de retrait en n'exécutant pas une tâche qui pourrait porter atteinte à leur santé ou à leur vie.

Réagir !

Il faut alerter les collègues. Faire appel à son syndicat, au délégué CHSCT s'il existe et prévenir l'Inspection du Travail.

Et Stopper le travail.

En 2007 à l'Équipement

ça ne s'arrange pas...

Comme en 2006 M. le ministre de la Fonction publique nous fait l'aumône : 0,8 % d'augmentation pour février 2007, en réalité une augmentation de 0,3% puisque 0,5% était déjà programmé depuis 1 an pour pallier l'inflation de 2006, s'ajoutant à une augmentation en juillet de 0,5%, + 1 point d'indice (4,50 euros) au 1er novembre 2006. A ne pas suivre l'inflation et à décaler le semblant de rattrapage d'1 an, nous avons déjà plus de 5% de perte depuis 2000 (le point d'indice qui détermine le salaire a perdu 14,2% depuis la désindexation de nos salaires sur les prix en 1983).

Ainsi l'État a réalisé en 6 ans une économie de 8 milliards d'euros sur le traitement des fonctionnaires.

Car l'État souhaite casser le statut de la Fonction publique, en réduisant toujours plus la part indiciaire dans la rémunération du fonctionnaire et en augmentant la part indemnitaire (primes) plus modulable et subjective, en la faisant reposer sur le mérite individuel.

La suppression de la notation des fonctionnaires (sur la base du volontariat pour les ministères, l'Équipement est déjà candidat) qui vient d'être adoptée en 2007 par la loi de modernisation de la Fonction publique renforce l'entretien individuel et accentue la rémunération au mérite de plus en plus dépendant du chef direct, ainsi l'offre pour tout fonctionnaire est "si tu veux rattraper ton pouvoir d'achat, rentre en concurrence avec tes collègues" (plutôt la débrouille individuelle que la lutte collective).

Tout bénéf. pour l'État qui n'a pas d'argent à investir sur le service public (la LOLF - Loi organique relative aux lois de finances-, par ses plafonds d'autorisation de dépenses et ses crédits de programme, visait déjà à restreindre la masse salariale en redéployant les crédits vers la productivité plutôt que sur le personnel). Bientôt des primes collectives pourraient même être attribuées à des services en fonction de leur performance (rapport Weiss), désormais choisis bien ta mutation... (si elle ne t'a pas encore été imposée par la décentralisation !!!)

En perspective : la fin des droits collectifs et égalitaires du statut de la Fonction publique.

Et pour aider : 15 000 suppressions d'emplois dans la Fonction publique État en 2007 (pour rappel il y en a eu 5300 en 2006, presque 100 000 en 5 ans), 1 départ en retraite sur deux ne sera pas remplacé...Mais tu pourras bientôt être licencié puisque les fonctionnaires État ont droit dorénavant à l'assurance chômage...(étrange cadeau qui laisse présager une future politique de licenciements ???)

Nous avons déjà vu où a mené cette politique de casse à France Télécom, à La Poste (où rappelons-le, la répression syndicale est féroce et va jusqu'à l'interdiction de fait de la CNT), etc., où la précarité s'est développée, et la soumission à la rentabilité a transformé l'usagé en "client".

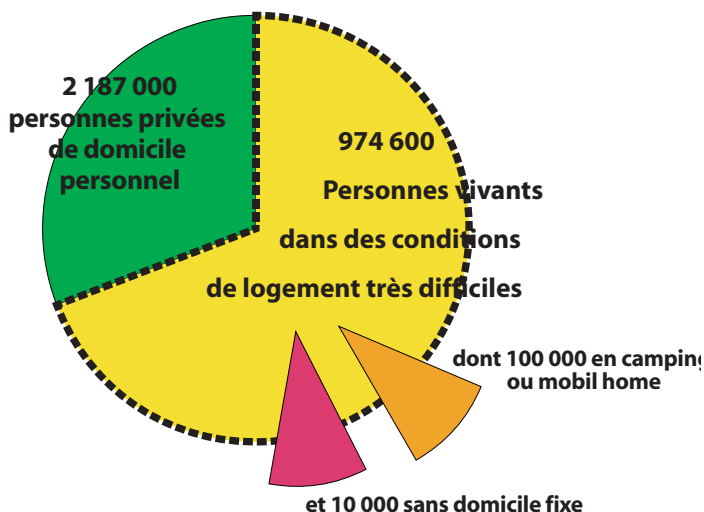
Salaire de rien...

Lafarge (1er cimentier mondial)
 Hausse de son bénéfice net pour 2006 : + 25 %
 Hausse des dividendes pour les actionnaires : + 18 %
 1,246 million d'euros pour Bouygues
 (soit + 50% du résultat net),
 1,277 million d'euros pour Vinci
 (soit +31% du résultat net)
 Le pdg du groupe Vinci s'est octroyé
 70 000 actions à 31,17 euros
 dont la valeur marchande
 est de 106 euros pièce, soit en cas de revente
 un gain de 5 millions d'euros,
 pendant ce temps il est proposé
 aux salariés des augmentations
 de salaire de 0 à 3% !!!

Réponse d'un enfant de Pétain à ceux de Don Quichotte ?

Début janvier, en pleine mobilisation nationale de solidarité envers les sans-abris et les mal-logés, un fonctionnaire zélé du fond d'un bureau sinistre d'une officine de l'administration fiscale de Rennes arguant d'une loi non-épurée des années quarante commet un redressement fiscal avec obligation de révision du loyer à l'encontre d'un petit propriétaire, trop humain, pour le motif que ce dernier avait loué un modeste appartement de 45 m² à une jeune salariée pour un montant inférieur "aux prix de location généralement pratiqués pour des locaux comparables" (dixit l'administration).
 Ce même propriétaire l'ayant précédemment loué à sa propre fille étudiante pour une somme modique s'était déjà vu infliger un premier redressement fiscal de 2100 euros !!!

3,2 millions de personnes non ou mal logées



Communiqué de la FFT/BTP/BAM - CNT

"quel (droit au) logement ?"

La Fédération du Bâtiment de la CNT tient tout d'abord à réaffirmer son entière solidarité envers tous les sans-logis mais aussi envers tous les travailleurs qui faute d'un salaire décent souffrent quotidiennement de conditions d'hébergement précaires, insalubres et de promiscuité.

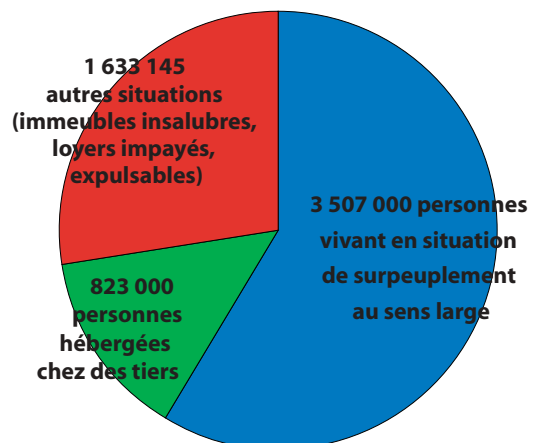
Dans l'urgence de la situation, la Fédération du bâtiment s'associe à la demande de réquisition immédiate des logements vacants existants, accompagnée d'une aide sociale, pour sortir de la rue les dizaines de milliers de sans-abris.

L'alerte médiatique soulevée par les associations humanitaires solidaires des sans-abris nous rappelle encore une fois que le droit au logement pour tous reste un combat permanent inscrit dans le projet de transformation sociale de la CNT, face aux politiques antisociales des gouvernements successifs et du patronat.

Les travailleurs du bâtiment au sein de leurs organisations syndicales et de leur fédération, parallèlement à la défense des droits des salariés du secteur et la lutte pour leurs revendications, mènent une réflexion sur la construction, le coût et l'usage de l'habitat social, en y associant les usagers, afin de proposer des réponses concrètes acceptables et accessibles par le plus grand nombre. Dès aujourd'hui, en s'appuyant sur la richesse et la diversité de ses métiers, la fédération est en mesure d'apporter conseil et savoir-faire dans le cas d'une réhabilitation ou l'élaboration de projet d'habitat collectif et entend ainsi contribuer directement en faveur d'un logement décent pour tous.

Le secrétariat fédéral.

6 millions de personnes en situation de réelle fragilité à court ou moyen terme



Rencontres syndicales internationales organisées par la CNT à Paris

Vendredi 27 avril 2007 :
Accueil des délégations

Samedi 28 avril :
Matin : Rencontres Syndicales : vie chère, salaires, délocalisations, licenciements, privatisation, droits du travail, Institutions / syndicalisme révolutionnaire, répression syndicale, Union Européenne ...
Après midi : Rencontres de branche : Bâtiment, éducation, Poste, Santé, nettoyage, culture, presse, transport, métallurgie, travailleur(se)s de la Terre, ...
Soir : Concert

Dimanche 29 avril :
Matin : Rencontres thématiques : luttes des Femmes, antifascisme, écologie sociale, logement, migrations, anti - impérialisme ...
Après midi : Synthèse des différentes rencontres
Soir : Grand meeting international

Lundi 30 avril :
Après midi : Diffusion de films militants / visite guidée de Paris

Mardi 1er Mai 2007 :
Après midi : Manif internationale
Soir : Concert

Rémunération de l'apprenti :

Rappel : depuis le 1er juillet 2006 les salaires mensuels des apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics sont les suivants :

Ancienneté / Âge	16-17 ans	18-20 ans	21 ans et +
1ere année d'apprentissage	501,72 €	627,16 €	689,87 € (1)
2e année d'apprentissage	627,16 €	752,59 €	815,30 € (2)
3e année d'apprentissage	759 €	886 €	1021 € (3)

(1) ou 55 % du Salaire Minimum Conventionnel (SMC) s'il est plus favorable
 (2) ou 65 % du Salaire Minimum Conventionnel (SMC) s'il est plus favorable
 (3) ou 80 % du Salaire Minimum Conventionnel (SMC) s'il est plus favorable

Ministère de la Crise du logement Autogestion et action directe

MINISTÈRE DE LA
CRISE DU LOGEMENT



Mois de décembre, le camp des Enfants de Don Quichotte prend racine quai du canal St-Martin à Paris. Plusieurs camps voient le jour dans d'autres villes de France, dont Orléans : la seconde ville qui part en lutte. Nous disons bien lutte, car la réalité orléanaise a été loin de celle de Paris : dès le départ, des militants alternatifs et radicaux ont pris part à la mise en place du camp (dont ceux et celles de la CNT Loiret). Dès les premiers jours, le fonctionnement a été autogestionnaire et des assemblées générales quotidiennes se tenaient.

Très vite, l'orientation politique des Enfants de Don Quichotte Paris nous a déplu et nous a mis dans des situations très inconfortables. Centralisme, fétichisme de la personne, charité misérabiliste, voilà ce que l'on a vécu au plus près. En sachant que parmi les Enfants de Don Quichotte d'Orléans se trouvaient des fondateurs et militants actifs de cette organisation, nous avons vite décidé de « lâcher » les EDQ. Nous avons laissé le camp se gérer « sans nous », tout en continuant à le soutenir et à essayer d'obtenir des solutions aux sans logis. Ce départ a été plus « médiatique » que réel. Du coup, les Enfants de Don Quichotte n'ont plus été responsables ni gestionnaires officiels. Nous avons essayé de mettre en place une délégation, composé de l'association Droit Au Logement (DAL Orléans), la Confédération nationale du logement (CNL 45) et d'un représentant du camp. Aucune réponse favorable de la préfecture. Une rencontre avec la mairie d'Orléans et son maire UMP Serge Grouard, Sarkozyste, qui n'a évidemment rien donné : pas de solution, déballage de toutes les actions, forcément sans effet, de la commune...

Bref, la situation nous semblait bloquée... Il fallait donc aller plus loin. Entre temps, le DAL Paris, suivant la même stratégie, prenait ses distances avec le camp du canal St-Martin et partait sur une occupation, rue de la Banque : le Ministère de la crise du logement. En concertation avec le DAL Paris, nous décidions d'essayer de faire la même chose. Rencontres et discussions entre militants, entre sans-logis... La lutte prendra forme sur le camp même : le Ministère de la crise d'Orléans se crée début janvier, soit deux semaines après le début du camp d'Orléans. Au tout début, peu de résidants, puisque peu de familles ou de couples suivis par le DAL souhaitaient prendre les risques que signifie une auto réquisition, et une partie des sans logis du camp étaient retournés dans des squats. Mais très vite, nos contacts avec les sans-logis et les mal logés, grâce au travail entamé en amont (et à la forme de l'action), se concrétisent par le logement de 11 personnes, puis 13 et enfin 17 à ce jour (dont 4 personnes du camp d'Orléans et une famille suivie par la CNL et le DAL).

Pourquoi l'auto-réquisition ?

L'auto-réquisition est une action illégale. Nous touchons directement à la propriété privée, à un bien ne nous appartenant pas. Mais bien qu'illégale, cette action s'appuie sur les failles de la loi. Au bout de 48 h d'occupation, avec évidemment les preuves à l'appui (*), aucune

Témoignage

expulsion « sauvage » ne peut avoir lieu. Le propriétaire, et lui seul, doit poursuivre les occupants au tribunal. Avec, au choix, différentes formes de procédures juridiques : ordonnance sur requête, référé, référé d'heure à heure, ...

Beaucoup de personnes et de journalistes nous ont posé la question du nom de l'action, pourquoi auto-réquisition, et surtout pourquoi « auto ». Il faut savoir que le préfet, représentant de l'état dans les départements, "sur proposition du service municipal du logement et après avis du maire (...) peut procéder, par voie de réquisition, pour une durée maximum d'un an, renouvelable, à la prise de possession partielle ou totale des locaux à usage d'habitation vacants, inoccupés ou insuffisamment occupés". C'est la fameuse ordonnance de 1945, émise par le Conseil national de la résistance, reprise dans le code de la construction et de l'habitat (art. L641-1). Cette ordonnance n'est jamais appliquée, ou très rarement. Nous partons du constat que, comme cette loi n'est pas utilisée, nous l'utilisons nous-mêmes, avec les premiers acteurs concernés : les mal-logés et les sans logis. Nous avons donc recherché (en parallèle du suivi du camp) des bâtiments vides, d'une part capable de recevoir une vingtaine de personnes (avec si possible eau et électricité, dans des conditions de sécurité correctes) et d'autre part avec une vacance assez longue, pour une "visibilité" juridique et "diplomatique" (savoir combien de temps le bâtiment risque de rester vide, quelle est la réalité immobilière du site, qui sont les propriétaires,...). Le bâtiment du Ministère d'Orléans, vide depuis 1 an, avec la présence de squats entre temps, correspondait à tous ces critères.



L'organisation

Il est important de garder à l'esprit deux choses dans ce type d'action : l'acte politique et l'accompagnement individuel. Si la déconnection s'opère, la situation peut déraiper, et les rapports entre sans logis se dégrader. Bien avant l'occupation, il nous a été primordial de fixer, non des règles, mais le cadre de l'action :

- les militants devaient ouvrir le lieu et s'y investir totalement au début (un militant y a dormi deux semaines consécutives), pour pouvoir accueillir les nouveaux, les installer, protéger le lieu des médias, et surtout garder la légitimité de l'action, au même titre que les habitants. Car après, les habitants ne nous auraient considéré que comme des soutiens, et non comme des acteurs à part entière de la lutte. Rappelons quand même que la responsabilité civile et pénale des responsables de l'action est engagée (l'action existe dans un cadre social juridique auquel nous ne pouvons nous soustraire),
- les AG devaient se tenir très souvent au début, avec la présence des militants les plus actifs et les habitants. Par la suite, nous avons fixé une AG par semaine, à heure plus ou



moins fixe (suivant les contraintes extérieures ou de vie quotidienne), pour créer un repère pour tous et toutes.

Les AG sont les lieux de décisions, là où nous essayons d'échanger et de décider au maximum de tout ce qui concerne la gestion du lieu et de l'action. Au tout début, les militants ont été les personnes qui se sont exprimés et ont débattu le plus. Mais très vite, les habitants se sont saisis de cet outil et interviennent aujourd'hui bien plus. En cela, le lieu joue son rôle : faire des actions ensemble et vivre autrement (chaque habitant à son logement privé, avec verrou – un F4 pour la famille avec 4 enfants – mais les parties communes existent toujours : salle de bain, cuisine, couloir, salle de réunion, etc.). La plupart des habitants, non militants, sans habitudes des luttes, ont pu ainsi voir en pratique ce qu'est une gestion collective, autonome et autogestionnaire. De l'action naît la

conscience de sa condition. Mais inversement, la condition des exploités donne naissance aux outils de la lutte et de la manière dont elle est menée.

Il serait mensonger de dire qu'au Ministère d'Orléans tout va très bien dans le meilleur des mondes. On retrouve les mêmes problèmes que dans toute lutte et tout lieu autogestionnaire, et de manière accentuée, étant donné la forme plutôt particulière de l'action. Par exemple : le manque d'investissement des habitants. Ils laissent donc à d'autre le soin de gérer les relations avec les organisations extérieures ou en périphérie de la lutte, ils laissent aussi les militants les plus actifs décider à leur place, et enfin ils laissent les militants appliquer ce que les AG ont décidé, sans répartition des tâches. La fatigue, le train-train du quotidien, peuvent aussi diminuer le passage des personnes « étrangères », qui créent un lien avec le monde extérieur, qui créent également la vie nécessaire à la dynamique du lieu. Difficile de trouver des réponses à ces problèmes. Néanmoins, deux choses peuvent être réalisées : d'abord prendre les habitants comme des militants (d'ailleurs, qui est militant, qui ne l'est pas ? Faut-il avoir sa carte ou son adhésion quelque part pour être militant ?), ne pas les prendre comme des saints, des "pauvres misérables", mais bel et bien comme des acteurs, avec qui l'on peut rentrer en conflit, en désaccord et même leur reprocher, comme à un militant classique, leurs actes. Ensuite, pour le passage extérieur, il est impératif de mettre en place des activités, d'asseoir l'action avec des luttes identiques (logement, expulsions,...), et de rester en contact avec les organisations bien moins investies dans les murs. N'oublions pas la réalité du monde des sans logis : alcool, drogues, etc. Sans porter de morale, on ne peut que constater les dégâts sur leurs rapports avec les autres.

L'accompagnement individuel est aussi très complexe à gérer, pourtant simple en apparence. Il est vital pour les militants de ne pas s'assimiler à des travailleurs sociaux, même si nous aidons les habitants dans leurs démarches. Entre le jeune isolé (sous traitement médicamenteux), le couple de polonais sans travail (avec la femme enceinte), les jeunes filles déscolarisées (virées de chez leurs parents), etc., il est obligatoire de les aider dans leur démarche : les

Témoignage

arcanes de la bureaucratie française étant difficiles même pour les travailleurs sociaux, avec qui nous entretenons des relations plutôt bonnes, puisqu'en logeant les personnes dont ils s'occupent, nous leur permettons d'intervenir de façon efficace. Mais il est complexe de jongler entre les "relations militantes" et les relations parfois très amicales. L'affectif cache les véritables sources des conflits et entrave l'action et la réactivité nécessaires à la lutte. Une réponse assez simple est de ne pas faire de parrainage, comme RESF peut le faire avec les sans-papiers. Les dossiers devraient être suivis par plusieurs militants, avec un partage des dossiers, une commission restreinte qui fait le point régulièrement sur les solutions qui s'offrent aux habitants. Il ne faut pas qu'une seule personne s'occupe d'un dossier, sinon elle ne connecte pas toutes les problématiques et les conflits d'intérêt (de tous types) qui peuvent exister. On est loin d'une telle gestion au Ministère d'Orléans, peu de personnes s'occupent des dossiers (une douzaine) et l'investissement humain et psychologique est éreintant : entre la gestion des conflits, des problèmes privés (parfois graves) des personnes (qui nous en parlent, et nous demandent donc nos avis), les contacts avec les structures sociales, les responsables politiques, les autorités publiques, ... il est difficile de ne pas se perdre.



Une expérience riche... à étendre

Il y aurait bien d'autres choses à raconter, d'analyses à faire, sur la vie collective et les relations qui peuvent se créer dans un tel lieu. Une action comme celle-là, qui n'est pas syndicale à proprement parler (bien qu'une connaissance juridique des différents codes, de la jurisprudence, mais aussi du droit du travail, aide énormément), est énormément enrichissante, tant humainement que politiquement. Rien n'est parfait, tout est améliorable. Ainsi, le Ministère n'est pas un lieu comme un autre, il a ses défauts, mais n'est finalement pas loin de ce que peut être l'autogestion urbaine, en ville, dans des quartiers, des bâtiments collectifs. Ce lieu, finalement, se rapproche au plus près, tout comme les squats dits « politiques », d'une Zone d'autonomie temporaire. A nous d'en promouvoir la forme, pour pousser les murs... et créer des espaces de ruptures avec le fonctionnement que le capitalisme nous impose.

Pour les infos sur l'actualité du Ministère de la crise du logement Orléanais : <http://ministere-orleans.blogspot.com/>

CNT Loiret

(*) *Pour plus d'informations, prendre l'ouvrage du DAL Faire face à une expulsion de logement, éditions La Découverte.*

Crise du logement pour les plus modestes, spéculation et profits pour certains autres !

Année après année, les sans logis sont toujours plus nombreux ! Année après année, les conditions désastreuses de logement, vécues par les travailleurs, les plus modestes, français, es ou pas, s'accroissent !

Le problème de l'habitat en France est endémique ! Et quelque soit l'heureux, se gagnant, e des présidentielles, rien ne permet d'espérer que cette situation va s'améliorer, bien au contraire...

Le 15 mars (fin de la trêve hivernale des expulsions) ou l'épée de Damoclès pour les milliers de familles qui vont être jetées à la rue, d'ici la prochaine trêve hivernale en octobre. L'Alsace n'est malheureusement pas en reste : dans le Haut-Rhin, en 2006, 877 familles ont été assignées au tribunal pour expulsion dont 228 familles ont bien été jetées manu militari (avec octroi du concours de la force publique). Face à l'intolérance sociale, le Syndicat Unifié du Bâtiment (SUB) affilié CNT, affirme son entière solidarité à la défense des locataires et à la lutte que mène « Droit Au Logement ». Le cercle vicieux d'une paupérisation croissante (pouvoir d'achat, précarisation...) des travailleurs et de leur famille n'est pas fatale, il est l'aboutissement des ambitions libérales et du capitalisme vorace, sous la bénédiction des gouvernements successifs !

D'autre part, alors que les salaires stagnent, les loyers ont explosé : Au cours des 10 dernières années, leur coût a doublé dans le parc locatif privé et augmenté de moitié dans le parc locatif social/public, à cela s'ajoute l'augmentation importante des charges locatives. Le budget que consacrent les ménages pour se loger atteint des records de cherté et le challenge reste d'actualité puisqu'en 2005 le niveau historique est atteint avec une moyenne de 24,7 % du revenu. Pas besoin de faire Polytechnique pour s'apercevoir que les plus modestes dépensent jusqu'à 40 % et même 50 % de leurs ressources au logement. D'ailleurs les classes moyennes ont commencé eux aussi à subir la crise.

L'alerte médiatique soulevée par les « Enfants de Don Quichotte », les actions d'occupations et de réquisitions pratiquées par la DAL depuis 15 ans ou plus récemment de l'association « Jeudi Noir » nous rappellent encore une fois que le droit au logement pour tous reste un combat permanent inscrit dans le projet de transformation sociale de la CNT, face aux politiques antisociales du patronat, du gouvernement. À Mulhouse par exemple, 10% du parc locatif est inoccupé, soit plus de 5 000 logements, principalement du secteur privé.

Le SUB exige l'application de la loi de réquisition des logements vacants. En clair, forcer les propriétaires ou à louer leurs logements, ou à les vendre avec droit de préemption aux bailleurs sociaux. Ces derniers doivent également et uniquement tenir une mission de service public sociale.

Par ailleurs, les travailleurs du BTP au sein de leurs organisations syndicales et de leur fédération, parallèlement à la défense des droits des salariés du secteur et la lutte pour leurs revendications, mènent une réflexion sur la construction, le coût et l'usage de l'habitat social, en y associant les usagers, afin de proposer des réponses concrètes acceptables et accessibles par le plus grand nombre. Il n'y a pas de raison à ce que les ouvriers construisent des « châteaux » de qualité pour quelques uns et des immeubles ou maisons individuelles en mal façons avec des matériaux nuisibles, pour la santé et le bien être au plus grand nombre !



Le Patronat ne cède en rien sur la pénibilité au travail

Échec de la négociation

La loi Fillon sur les retraites d'Aout 2003 avait donné trois ans aux partenaires sociaux -syndicats représentatifs et Patronat- pour négocier et trouver un accord sur la pénibilité au travail en fixant deux objectifs : réduire les risques professionnels au sein de l'entreprise et permettre aux travailleurs ayant des conditions de travail particulièrement pénibles de partir à la retraite de manière anticipée.

Après que les négociations ne se soient ouvertes qu'en février 2005, celles-ci aboutirent en janvier 2007 à un rejet catégorique de la part du patronat de financer quoi que ce soit en matière de retraite et estimèrent qu'en matière de sécurité les efforts consentis par les entreprises avaient atteint un seuil qu'elles ne pouvaient dépasser.

Une forte intensification du travail

Toutes les enquêtes récentes menées sur les conditions de travail ont démontré une forte intensification du travail depuis trente ans et particulièrement au cours des dix dernières années. Si, globalement le travail a changé de nature : le temps travaillé s'est réduit avec les 35 h (depuis 1998) et la réglementation est plus stricte matière de sécurité. Ces éléments ont conduit effectivement à une baisse régulière des accidents de travail mais les conditions générales se sont aggravées et touchent l'ensemble des travailleurs : pénibilités physiques toujours présentes dans les secteurs naturellement exposés (industrie, Bâtiment, agriculture....) et souffrances psychiques (stress...) multipliées par 3... un nombre croissant de travailleurs cumulent désormais ces deux types de contraintes.

Productivité accrue, polyvalence de plus en plus exigée, horaires sans cesse réajustés, flexibilité et mobilité croissante, délais raccourcis pour effectuer les mêmes tâches, contrôle hiérarchique sur le salarié dont la responsabilité est engagée en permanence, chantage au licenciement, constituent un ensemble de contraintes constantes vécues par le travailleur le plus souvent dans l'isolement, dans un contexte d'affaiblissement continu du syndicalisme et de la perte de la solidarité collective ! Autant de situations lourdes qui augmentent le risque au travail.

Ainsi la France détient-elle l'un des plus forts taux d'accident du travail du monde occidental : 3 fois plus qu'en Finlande et 1 fois 1/2 plus qu'aux USA, première puissance capitaliste mondiale !

Dans le BTP, ça ne s'arrange pas

1 mort tous les 2 jours, 1 accident grave toute les 3 minutes !

Premier secteur toutes catégories pour perdre sa vie à la gagner !

En 2004, le BTP occupait 7,6 % des salariés (1 600 000) du régime général de la Sécu mais recensait 17,2 % des accidents avec arrêts et 27,5 % des décès. De plus, de nombreux accidents ne sont pas déclarés pour la simple raison que dans de grosses entreprises du BTP, la prime d'intéressement diminue au-delà d'un certain nombre d'accidents du travail.

Pénibilité évidente dans le BTP

S'il y a un secteur où les travailleurs (81 % d'ouvriers) subissent une pénibilité physique au quotidien dans l'exécution de leur travail c'est bien le BTP !

Si elle semble se stabiliser pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles, elle ne cesse d'augmenter pour les ouvriers qualifiés et plus encore pour les ouvriers non-qualifiés et concerne plus de 65 % d'entre eux contre 40 % en 1984. Plus de la moitié des ouvriers subissent au moins 4 pénibilités physiques cumulées au cours de la journée (charges lourdes, gestes répétitifs, machines et outils vibrants, bruit, chaleur...) et concerne 57 % des moins de 25 ans.

-les outils vibrants :

En 2003, si 25 % des ouvriers non-qualifiés utilisaient des machines et des outils vibrants, c'était le cas pour 71 % dans le BTP derrière l'automobile (80 %).

-la chaleur :

41 % des ouvriers de la construction juste derrière les agriculteurs (49 %) étaient exposés à des températures élevées. Se rappeler la mortalité pendant la canicule de juillet 2006 !

-la poussière :

En tête toute catégorie pour l'inhalation de vapeur, de fumées et de poussières, 48,5 % des ouvriers du BTP !

-Exposition à des radiations :
7,9 % des salariés de la construction sont exposés à des radiations devant l'Industrie et les mines !

(source : 4e enquête Européenne de 2005)

L'astreinte au travail

Le BTP était il y a encore 12 ans (1994) le dernier secteur pour le nombre de salariés devant effectuer des astreintes (3 %). Mais une hausse spectaculaire de 3 à 10 % a conduit le BTP à atteindre la moyenne nationale de 11 %. Le record était tenu par l'agriculture avec 12 % !

Des contraintes spécifiques aux chantiers du BTP

À la différence d'un atelier ou d'une usine, sur un lieu déterminé, stable où la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité peut s'appliquer régulièrement, chaque chantier est à recommencer, chaque chantier est différent du précédent. Les conditions climatiques, de terrain et environnementales sont variables. Souvent les gens ne se connaissent pas et de nombreuses entreprises sont intervenantes. La multiplication de la sous-traitance et l'accroissement du personnel intérimaire et précaire, un patronat où l'artisanat est dominant et peu regardant sur la sécurité constituent des facteurs aggravant pour les risques au travail dans le BTP.

Pour ne pas perdre sa vie à la gagner

La lutte contre les mauvaises conditions de travail doit être constante.

Une prise de conscience individuelle de la part des salariés, un engagement collectif de l'organisation syndicale est nécessaire pour contraindre le patronat à respecter et étendre les mesures de sécurité et d'hygiène au travail. La réduction du temps de travail reste un élément déterminant pour réduire le temps d'exposition aux risques de nos métiers. La moitié des salariés sont encore aux 39 h ! Une retraite anticipée pour l'ensemble de notre secteur s'impose pour réduire la mortalité au travail et allonger la vie de nos anciens...

Ce ne sont ni les primes de risques ni même une augmentation de salaire qui feront baisser les accidents.

Qu'attendons-nous pour préparer une grève nationale du BTP pour mettre à l'ordre du jour la question des conditions de travail ?

Au moins pendant ce temps-là des vies seront épargnées et des centaines d'accidents évités !

JC - SUB-TP 35

(sources : Alternatives Économiques - Fév 2007)

Abonnement gratuit de 3 mois au **COMBAT SYNDICALISTE** et aux journaux des syndicats CNT FFT/BTP/BAM

Nom : Prénom :
Adresse : Ville+CP :
Profession : Entreprise :
Téléphone : Mél :

- Je souhaite recevoir gratuitement le «Combat syndicaliste» pendant 3 mois (3 n°)
- Je souhaite m'abonner à (cochez-la ou les cases) :
- Le combat syndicaliste : 22 euros (ou plus en soutien)
 - Le réveil du bâtiment : prix libre
 - Les Temps Maudits (revue théorique de la CNT) : 33 euros les 6 n° (soutien 40 euros)
- Je souhaite être informé des activités de la CNT FFT/BTP/BAM

Coupon à renvoyer à : CNT Interco69 / BTP - 44, rue Burdeau 69001 Lyon



Contacts fédéraux

Alsace

SUB/TP/BAM-CNT 68

26 rue Jean de Loisy
68100 Mulhouse
Tel. : 06 50 10 80 41
Mél : alsace@cnt-f.org

Bourgogne

CNT Interco 21

Secteur BTP - Équipement

BP 392
21011 Dijon
Mél : DDE-21.cnt@i-carre.net

Bretagne

SUB BTP 35

5, square Charles-Dulin
35200 Rennes
Permanences: mercredi de 18 à 20h
Tel. : 02 99 53 32 22
Mél : subbtp.35@cnt-f.org

Île-de-France

SUB RP

33 rue des Vignoles
75020 Paris
Tel/Rep. : 01 43 72 09 54
Fax : 01 43 72 71 55
Mél: sub2@wanadoo.fr
www.cnt-f.org/subbrp

Limousin

CNT Interco 23

Secteur BTP

BP 181
23004 Gueret Cedex
Mél : interco23@cnt-f.org

Lorraine

Syndicat SUB TP SM

20 bis rue Villebois Mareuil
ou 44 rue de Mulhouse BP 048
54002 Nancy Cedex
permanence 1er samedi de chaque
mois de 10h à 12h
Tel. : 06 81 13 88 65
Mél : sub-54@orange.fr

Poitou Charentes

Syndicat SUB TP 86

20, rue Blaise Pascal
86000 Poitiers Cedex
Mél : ul-poitiers@cnt-f.org

Rhône-Alpes

CNT Interco 69

Secteur BTP - Équipement

44, rue Burdeau
69001 Lyon
Tél. : 04 78 27 05 80
Mél : certu.cnt@i-carre.net

Chambre syndicale

Métiers de l'architecture et de l'urbanisme

Desseins d'Architecture

SUB TP BAM
33 rue des Vignoles
75020 Paris
Tél. : 01 45 78 69 08
sub2@wanadoo.fr



Contact presse

Le Réveil du Bâtiment

Périodique de la fédération

CNT Interco69 / BTP

44, rue Burdeau
69001 Lyon

certu.cnt@i-carre.net

Contact / Demande

Nom : Prénom :
Adresse : Ville+CP :
Profession : Entreprise :
Téléphone : Mél :

(cocher la ou les cases):

Je souhaite être informé des activités de la CNT FFT/BTP/BAM

Je souhaite adhérer à la CNT FFT/BTP/BAM

Je verse un soutien financier à la CNT FFT/BTP/BAM de.....

(chèque à l'ordre de Fédération CNT du Bâtiment)

Coupon à renvoyer à :

Fédération CNT du BTP c/o Interco CNT 23 - B.P 181 - 23004 Gueret Cedex